

Conditions de participation

Le présent document reprend les conditions générales de participation aux dispositifs de formation proposées par Repères.

Article 1 – Demandeur·euses et prérequis

Les demandeur·euses de nos formations sont, dans la plupart des cas, des professionnel·les issu·es des secteurs **social, santé, enseignement et culture**. Ces personnes disposent en général d'une expérience professionnelle, ainsi que de projets ou pratiques à analyser et mettre en discussion lors des formations.

Les personnes qui ne sont pas rattachées à une institution (**demandeuses d'emploi, en réorientation professionnelle, étudiant·es, bénévoles, expert·es du vécu, indépendant·es**) peuvent également accéder à nos formations. Dans ces cas, un **échange téléphonique préalable** est souhaité afin de vérifier l'adéquation entre les attentes et le contenu de la formation.

Aucun prérequis n'est exigé en termes de niveau ou de type d'études.

Article 2 – Inscription

L'inscription se fait via le **formulaire en ligne** disponible sur la page « Formations » de notre site ou via les formulaires de nos organismes partenaires. L'inscription constitue un **engagement ferme** à participer pleinement et intégralement à la formation.

En s'inscrivant, le·la demandeur·euse reconnaît avoir pris connaissance du présent document et en accepter les conditions.

Après inscription :

- un **mail de confirmation** est envoyé à l'adresse indiquée ;
- une **facture** est transmise à la personne responsable du suivi administratif ;
- un **mail d'informations pratiques** est envoyé une à deux semaines avant la formation.

Toute information complémentaire utile à l'inscription ou au déroulement des formations est disponible sur notre site ou sur demande, via l'adresse reperes@reperes.be.

Article 3 – Conditions financières

Les tarifs sont indiqués sur notre site ou sur celui de nos partenaires.

Le prix **ne doit pas constituer un frein** : des aménagements ou un **étalement de paiement** sont possibles sur demande.

Le paiement doit être effectué **dans les 30 jours** suivant la réception de la facture, idéalement avant le début de la formation. En cas de non-paiement, Repères se réserve le droit de **refuser la participation**.

Article 4 – Engagement et pédagogie

Nos formations reposent sur une pédagogie **participative**. Elle est fondée sur la **co-construction et s'appuie sur les expériences** des participant·es et les questions partagées avec le groupe. La présence active et l'engagement de chacun·e sont essentiels pour garantir la qualité des échanges et du travail collectif.

La participation à **l'ensemble des journées et ateliers est requise** afin d'assurer la continuité pédagogique. La présence à la **première journée de formation** est indispensable pour la constitution du groupe.

Les participant·es s'engagent à respecter les **horaires**, afin de préserver la dynamique collective.

Article 5 – Conditions d'annulation

Annulation par le·la demandeur·euse

Les annulations doivent être communiquées **par mail**.

- Plus de trois semaines calendrier avant la formation : **remboursement total**.
- Moins de trois semaines calendrier : **aucun remboursement**, et la totalité du droit d'inscription reste due, que le paiement ait déjà été effectué ou non.

Un remboursement peut être accordé en cas de **maladie, accident ou décès**, sur présentation d'un justificatif.

Annulation par Repères

En cas de **force majeure** ou de nombre insuffisant de participant·es, Repères peut reporter ou annuler une formation. Dans ce cas :

- un **remboursement intégral** est effectué ;
- une nouvelle session est proposée dans les meilleurs délais (sans dédommagement supplémentaire).

Si le·la participant·e ne peut assister à la nouvelle date, Repères proposera une formation équivalente ou procédera au remboursement.

Article 6 – Confidentialité

Les informations échangées durant la formation sont **confidentielles et anonymisées** : les institutions ou personnes ne peuvent être identifiées dans les analyses ou constats.

Des observations globales (ex. difficultés sectorielles, impacts d'une crise sanitaire ou politique, observations de terrain partagées) peuvent être reprises dans nos **rapports d'activités**, de **plaidoyer** ou **travaux de recherche**, éventuellement après validation par le groupe.

Article 7 – Règlement intérieur

Les participant·es s'engagent à respecter le règlement intérieur du lieu de formation. Repères ne peut être tenue responsable en cas de non-respect de celui-ci par un·e participant·e.

Article 8 – Responsabilités

Repères met tout en œuvre pour assurer le bon déroulement des formations. Toutefois, Repères ne peut être tenu responsable des conséquences liées à un événement de force majeure ou à un cas fortuit (ex. maladie d'un·e formateur·rice, indisponibilité soudaine d'un lieu, panne technique).

En cas de responsabilité avérée, celle-ci est limitée au remboursement des frais d'inscription. Aucun dommage indirect (perte financière, frais de déplacement, remplacement de personnel, etc.) ne pourra être réclamé.

Le programme des formations peut être adapté en fonction des besoins du groupe ou des contraintes organisationnelles, sans que cela ne donne lieu à un dédommagement.

Article 9 – Données personnelles

Dans le cadre de l'organisation de ses formations, Repères collecte et traite certaines **données personnelles** des participant·es (nom, prénom, coordonnées professionnelles, fonction, institution, informations liées à l'inscription et à la participation). Ces données sont utilisées exclusivement pour :

- la **gestion administrative** des inscriptions ;
- la **communication d'informations pratiques** relatives à la formation ;
- l'envoi d'**attestations**, de documents pédagogiques ou de suivi ;
- la **diffusion d'informations professionnelles** susceptibles d'intéresser les participant·es (formations, événements, publications).

Les données sont conservées dans un cadre strictement professionnel, pour une durée proportionnée aux finalités poursuivies. Elles ne sont **jamais transmises à des tiers** sans le consentement des personnes concernées, sauf obligation légale.

Conformément au RGPD, chaque participant·e dispose d'un droit :

- d'**accès** à ses données ;
- de **rectification** en cas d'erreur ;
- d'**opposition** à certains traitements (ex. communications futures) ;
- de **suppression** lorsque cela est possible ;
- de **retrait du consentement** pour les usages basés sur celui-ci.

Ces droits peuvent être exercés en contactant Repères à l'adresse : reperes@reperes.be. Repères s'engage à traiter toute demande dans les meilleurs délais et à garantir la confidentialité et la sécurité des données collectées.

Article 10 – Droit à l'image

Dans le cadre des formations organisées par Repères, des photographies peuvent être prises afin d'illustrer le déroulement des activités, de valoriser nos actions et de diffuser nos pratiques pédagogiques. Ces images sont utilisées à titre exemplatif, notamment pour montrer la nature de nos formations, les dynamiques de groupe et les publics concernés.

Les photos réalisées peuvent être diffusées sur :

- notre site web ;
- nos réseaux sociaux professionnels ;
- nos supports de communication institutionnelle (rapports d'activités, présentations, documents de valorisation).

Aucune photo ne sera prise ou utilisée sans le consentement explicite des participant·es. Ce consentement sera par écrit au début de la formation.

Les participant·es conservent le droit de :

- refuser d'être photographié·es ;
- demander à ne pas apparaître sur les supports de communication ;
- retirer leur consentement à tout moment, sans justification, en contactant Repères à l'adresse reperes@reperes.be.

En cas de retrait du consentement, Repères s'engage à ne plus utiliser les images concernées et, lorsque cela est techniquement possible, à les retirer des supports numériques sous son contrôle.

Les photos ne feront jamais l'objet d'une utilisation commerciale et ne seront pas diffusées d'une manière susceptible de porter atteinte à la dignité, à la vie privée ou à l'intégrité des participant·es.